



Fausse déclaration de la part de mon employeur

Par **manu5176**, le **25/10/2008** à **13:25**

bonjour, merci de me répondre au plus vite s v prnj ai reçu un pv pour infraction au code de la route. Le camion a été pris au radar automatique à 61 km/h au lieu de 50. Après avoir fait les recherches sur les lettres de voiture du véhicule je ne suis pas le conducteur ce jour là. rnma question est : mon employeur n'a pas pris la peine de faire les mêmes recherches que moi et m'a rendu responsable de l'infraction. J aimerais savoir si je peux me retourner contre lui pour faux et usage de faux, dénonciation calomnieuse et usurpation d'identité. merci.

Par **Tisuisse**, le **25/10/2008** à **17:00**

Bonjour,rnrnAvez-vous parlé avec votre employeur de cette méprise ? Qu'en pense-t-il ?

Par **manu5176**, le **25/10/2008** à **20:36**

bonjour oui il voulait recuperer le pv pour sans occuper jai refuser de lui remettre en lui disant vu comment vous avez designier le chauffeur je prefere le contester moi meme il la mal pris et ma dit c est bien continu t ai sur la bonne voie en lui disant qu il avait fait une fause declaration